

l'ont fait à maintes reprises. J'attendais avec confiance que les membres du parti libéral, le premier ministre en tête, rendent hommage à l'épanouissement de notre régime parlementaire et encouragent les jeunes Canadiens à respecter le Parlement comme il le mérite.

Malheureusement, on ne l'a pas fait. Pour la première fois, que je sache, le discours du trône fait allusion à l'administration interne de notre Chambre. En écoutant ce discours, je me demandais pourquoi il y était question de l'organisation interne des travaux de la Chambre. C'est aux députés qu'il incombe de régler cette question.

Puis, le premier jour de la session, le premier ministre a demandé et obtenu le consentement unanime pour remettre sur pied le comité du Règlement et de la procédure. Voilà encore une chose tout à fait insolite. Il y a deux ou trois jours, il a fait ressortir assez longuement le besoin de modifier le Règlement et la procédure de la Chambre. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), nommé leader du gouvernement à la Chambre, a, de son côté, exposé à l'extérieur de la Chambre ses idées sur les mesures à prendre pour moderniser la procédure de la Chambre, selon ses propres paroles.

Modifier le Règlement et moderniser la procédure semblent tenir bien à cœur au gouvernement et on a donné l'impression aux Canadiens qu'il y a quelque chose qui ne va pas au Parlement. Les éditorialistes interprètent ce que disent le premier ministre et le cabinet et écrivent des articles sur la réforme du Parlement en vue d'accélérer ses travaux.

En parlant des retards inutiles et de la longueur des débats, les éditorialistes perdent de vue un facteur primordial: le maintien de la liberté qui incombe à notre institution. Nous sommes dans une situation alarmante.

Un processus typiquement libéral impose au Parlement des restrictions toujours plus nombreuses. Au fil des ans, on a fait subir au Règlement des modifications importantes que j'ai approuvées en général. Néanmoins, on a limité les périodes de discussion et le temps de parole des députés. Un certain nombre de restrictions introduites—pour la plupart, ces dix dernières années—obligent malheureusement les simples députés à réduire leurs discours.

La situation est aujourd'hui telle que le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) a proposé hier de nouvelles restrictions. Le discours du trône, a-t-il dit, devrait être réduit à un débat de trois jours. Autre-

ment dit, trente députés seulement pourraient parler. Et combien d'entre eux siègeraient à l'arrière-ban? Pas plus de la moitié, je crois bien.

Il est proposé que le débat sur le budget ne dure que trois jours, imposant une fois de plus une restriction aux simples députés, car les ministres, ceux qui occupent les premières banquettes de ce côté-ci de la Chambre et les chefs des divers partis, petits ou grands, seraient les seuls à participer au débat. Là encore, il propose d'imposer une restriction au simple député.

• (11.50 a.m.)

Les ministres considèrent avec indifférence les simples députés. Ceux-ci sont comme les porcs gadaréniens qui, du haut de l'escarpement, se sont précipités vers leur perte. Si le gouvernement arrive à ses fins, les simples députés deviendront des marionnettes, des Béné-oui-oui placés devant eux. Voilà la situation à laquelle nous sommes exposés et j'estime que les simples députés devraient se rebeller.

M. Allmand: Puis-je poser une question au député?

L'hon. M. Churchill: Oui.

M. Allmand: Le député a-t-il étudié le Règlement de la Grande-Bretagne où le débat sur le budget ne dure que trois jours et où les députés sont plus de 600?

L'hon. M. Churchill: Oui, j'ai étudié très attentivement les institutions parlementaires et le Règlement du Royaume-Uni. Certaines de ces restrictions sont compensées par d'autres méthodes. Des débats spéciaux ont lieu plus souvent sur des questions urgentes et importantes, mais nous ne pouvons pas en avoir ici. Si, à la Chambre des communes britannique, l'opposition demande un débat immédiat pour traiter du Vietnam, de la Rhodésie ou de l'Afrique Occidentale, on le lui accorde. Comment l'obtenir ici? C'est impossible. Il est très rare que l'on accorde une pareille requête. Il faut attendre une motion de subsides ou autre chose. Donc, à moins que le régime ne soit modifié, nous devons compter sur ces débats d'intérêt général comme l'Adresse en réponse au discours du trône et le débat sur l'exposé budgétaire. Voilà pourquoi les deux grands partis ont fait un mauvais usage des crédits provisoires, lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition, car ils n'ont pas l'occasion de discuter immédiatement d'une question très importante d'intérêt public.